Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212900781-20251211-DEL_2025_43-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'HANVEC

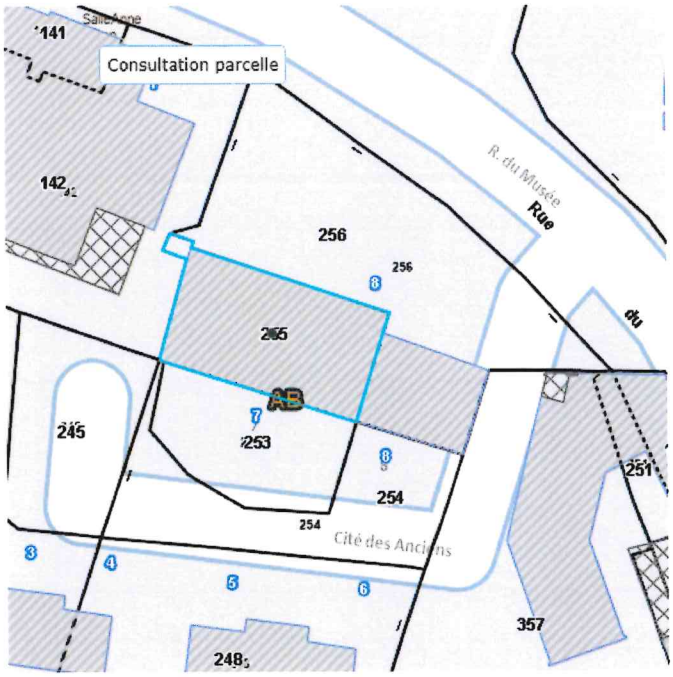
Nombre de membres :		L'an deux mil vingt-cinq
En exercice	19	Le onze décembre à dix-huit heures trente minutes
Présents	12	le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance
Votants	19	publique, sous la présidence d'Yves CYRILLE, le Maire.
		Date de convocation : 5 décembre 2025

PRÉSENTS : Yves CYRILLE, Isabelle TANNE, Alain LE BORGNE, Gilbert KEROMNES, Marie-Françoise MARHIC, Marta L'HUILLIER, Jean-Christophe TOMAS, Jérôme DUBRAY, Betty CROGUENNOC, Thibaud LELOUP, Emma GUILLOU, Philippe ARNAUD (présent à compter de 18h43).
ABSENTS EXCUSÉS : Fabienne GRANDJEAN pouvoir donné à Marta L'HUILLIER, Jean-Luc FLOCH pouvoir donné à Marie-Françoise MARHIC, Damien ILY pouvoir donné à Isabelle TANNE, Mélanie THOMIN pouvoir donné à Gilbert KEROMNES, Stéphanie LE HIR pouvoir donné à Alain LE BORGNE, Olivier LE VOURCH pouvoir donné à Jérôme DUBRAY, Corinne CHARDOT pouvoir donné à Philippe ARNAUD.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Emma GUILLOU a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DEL 2025-43 : PROROGATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE / 7 RESIDENCE DES ANCIENS

Madame Isabelle TANNE rappelle à l'Assemblée que l'ancien presbytère, situé 7 résidence des anciens, figurant au cadastre sections AB numéros 253 (194m²) et 255 (232m²) est une propriété communale.



Le bâtiment abrite en partie des logements sociaux gérés par la SA D'HABITATIONS A LOYER MODÉRÉ D'ARMORIQUE, bailleur social.

Le bail emphytéotique conclu le 10 décembre 1981 entre la commune et le bailleur social, et ayant fait l'objet d'un premier avenant de prorogation le 8 décembre 2021 arrive à échéance au 31 décembre 2025.

Le bâtiment nécessitant des travaux de rénovation, Armorique Habitat réalise des études pour envisager différents scénarios (notamment la démolition de l'immeuble et la reconstruction d'un nouvel immeuble de logements locatifs sociaux par la SA D'HABITATIONS A LOYER MODÉRÉ après cession du terrain par la commune de HANVEC à son profit et ce, à l'EURO symbolique.)

A cet effet, il est proposé de conclure un nouvel avenant afin de proroger la durée du bail emphytéotique pour une nouvelle durée de deux années, soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027.

Délai utile pour acter le devenir du bâtiment.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212900781-20251211-DEL_2025_43-DE

DELIBERATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité membres présents ou représentés :

ARTICLE UNIQUE : Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique notarié d'avenant afin de proroger la durée du bail emphytéotique pour une nouvelle durée de 2 ans à compter du 1er janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2027.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE

Le Maire,
Yves CYRILLE



La secrétaire de séance
Emma GUILLOU

